



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/38

Objet : Révision statutaire : syndicat mixte à la carte intégrant les problématiques de l'eau à l'échelle de tout ou partie du bassin-versant
Chapitre 5 Institution et vie politique

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

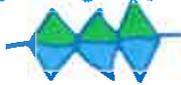
M. Régis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 – CNASP)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée que le S.M.A.DE.SE.P. travaille depuis 2008 à l'élaboration d'un contrat de rivière portant sur son bassin-versant (branche Durance – hors Guil). Ce contrat, aujourd'hui validé par ses financeurs et ses maîtres d'ouvrage, a vocation à être officiellement signé pour sa tranche 1 en septembre 2019. Il intègre un certain nombre d'actions relevant soit de la compétence « hors GEMAPI » (notamment en matière de gestion quantitative ou qualitative de la ressource en eau ou d'animation territoriale), soit de la compétence « GEMAPI » mais sur des périmètres dépassant les limites administratives des intercommunalités qui ont souhaité conserver cette compétence.

Faute d'un maître d'ouvrage commun, le territoire se retrouve aujourd'hui en difficulté pour capter des financements acquis, notamment sur son axe Durance principal. C'est pourquoi, après réflexion, les Présidents des structures intercommunales (EPCI du Briançonnais, du Pays des Ecrins, du Guillestrois-Queyras, de Serre-Ponçon et le S.M.A.DE.SE.P.) ont souhaité le 29 avril 2019, en préambule du dernier comité de rivière, donner mandat à leur Directeur pour travailler à la révision des statuts du S.M.A.DE.SE.P. pour le viser sa transformation en syndicat à la carte.

S'agissant du seul S.M.A.DE.SE.P., le Président considère que cette perspective permet :



- D'apporter effectivement une solution opérationnelle à des actions qui sont susceptibles d'avoir une répercussion sur l'activité touristique sur le lac (qualité voire quantité de la ressource, gestion des embâcles et des bois flottés, gestion du transit sédimentaire...);
- D'asseoir une logique de mutualisation de moyens ayant vocation à renforcer à la capacité de la structure sur le lac;
- De constituer un établissement public plus fort au plan institutionnel, afin de pouvoir peser sur les enjeux régionaux autour de la gestion de la ressource en eau (solidarité aval-amont).

Le travail préparatoire étant aujourd'hui bien avancé, le Président souhaite le partager avant d'éventuellement engager les démarches officielles auprès de l'ensemble des structures composant le S.M.A.D.E.S.E.P. Il précise ainsi les principes proposés à ce jour à l'échelon technique.

Trois champs d'intervention statutaires, pour trois périmètres distincts d'action, semblent aujourd'hui pertinents :

- La coordination des politiques publiques de l'eau à l'échelle du bassin-versant de Serre-Ponçon (Vallée de l'Ubaye comprise), qui a vocation à constituer la compétence obligatoire, commune à toutes les structures adhérentes au syndicat mixte à la carte. Ce niveau, mobilisant le comité syndical en formation plénière, sera également celui au sein duquel sera arrêté l'exécutif du syndicat à la carte et le vote des budgets;
- L'aménagement et la gestion touristique du lac de Serre-Ponçon, qui regroupait jusqu'alors l'essentiel des compétences du S.M.A.D.E.S.E.P. sur son actuel périmètre d'intervention (principalement sur le domaine public hydroélectrique);
- La gestion concertée des milieux aquatiques et des ressources en eau à l'échelle de la Haute-Durance et du lac de Serre-Ponçon.

Une gouvernance dédiée à chaque attribution sera définie en fonction des ressources apportées par chaque structure finançant respectivement ces trois secteurs d'intervention.

Le Président indique que la plupart des syndicats mixtes proches, œuvrant directement ou indirectement dans le domaine de l'eau, ont suivi ce type de transformation en syndicat à la carte. Le Parc naturel régional du Verdon, et, plus récemment le SMAVD, en sont les exemples les plus représentatifs, qui témoignent de la nécessité d'évoluer pour mieux compter au plan régional, en renforçant les logiques d'économies d'échelle.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

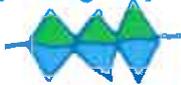
- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- L'avis favorable du comité de bassin-versant réunit le 29 avril 2019,
- La note d'intention des Président(e)s des cinq structures partenaires (CCB, CCPE, CCGQ, CCSP et S.M.A.D.E.S.E.P.) actant la nécessité de créer un outil mutualisé à l'échelle du bassin-versant de Serre-Ponçon à partir d'une modification statutaire du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le soutien financier de l'Agence de l'eau, exprimé sur la base du projet de statuts, à hauteur de 3 ETP,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président,



- **ACTE**, sur la base du document d'accompagnement remis avec la présente délibération, l'intérêt de transformer le S.M.A.D.E.S.E.P. en syndicat à la carte en formalisant l'adhésion des Communautés de communes du Briançonnais, du Guillestrois-Queyras et du Pays des Ecrins avant la fin de l'année 2019,
- **INVITE** le Président à se rapprocher des structures adhérentes au S.M.A.D.E.S.E.P. pour partager cet intérêt et valider le projet de révision statutaire qui en découle autour :
 - D'un objet commun à tous les membres adhérents dédiée au portage global de la gouvernance « Eau » : c'est la compétence obligatoire ;
 - Et de deux compétences optionnelles :
 - La gestion et l'aménagement touristique du lac de Serre-Ponçon,
 - La gestion concertée des milieux aquatiques et des ressources en eau.
- **PRECISE** que cette modification statutaire devra être envisagée, sous réserve de :
 - L'instauration d'une gouvernance dédiée à chacune des trois compétences,
 - La possibilité d'adhérer aux compétences exercées par le syndicat à la carte en fonction de l'attente des collectivités,
 - La création d'un budget annexe pour la compétence optionnelle « gestion concertée des milieux aquatiques et des ressources en eau », permettant aux membres du syndicat à la carte, l'identification très précise des dépenses et recettes.
- **SOUHAITE** que la compétence « Gestion concertée des milieux aquatiques et des ressources en eau » puisse être assumée par 3 équivalents temps plein et organisée autour des missions suivantes :
 1. La connaissance de la Durance et de ses affluents – suivi des milieux :
 2. L'observatoire du lac :
 3. L'accompagnement technique et administratif :
 4. Des missions d'assistance technique relevant de la compétence GEMAPI qui, sollicitées par un membre adhérent, seront financées par la collectivité demandeuse et à hauteur du besoin exprimé.
- **PRECISE** que les simulations budgétaires, s'agissant de la compétence « Gestion concertée des milieux aquatiques et des ressources en eau », font état d'un budget prévisionnel en fonctionnement de 172 800 € par an,
- **INDIQUE** que les cotisations des membres actuels du S.M.A.D.E.S.E.P. non concernés par les actions propres à la Haute-Durance (Départements et Communautés de Communes de la Vallée de l'Ubaye – Serre-Ponçon et du Val d'Avance – Serre-Ponçon) soient impérativement maintenues à leur niveau actuel, s'agissant de la compétence « Gestion concertée des milieux aquatiques et des ressources en eau ».

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Victor BERENGUEL